

**CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ**  
**COMMUNIQUÉ DU**  
**CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ**  
**DU 13 juillet 2006**

**Relatif à la consolidation des OPCVM contrôlés par des sociétés  
commerciales et entreprises publiques, des sociétés d'assurances et des  
établissements de crédit pour les exercices ouverts à compter  
du 1<sup>er</sup> janvier 2006**

---

Dans son communiqué du 8 février 2005 le Conseil National de la Comptabilité a déterminé certaines dispositions comptables pour la préparation des comptes aux normes françaises.

Dans son communiqué du 10 février 2006 le CNC précise que le rapport d'étape d'août 2005 fournissait un cadre de référence aux préparateurs de comptes en normes IFRS au 31 décembre 2005.

Dans ce même communiqué le CNC a indiqué son intention, en s'appuyant sur un questionnaire bâti par le groupe de travail du CNC de demander à l'IFRIC une interprétation des normes IFRS applicables.

Cette dernière démarche n'ayant pas encore abouti, le CNC rappelle que les communiqués du 8 février 2005 et du 10 février 2006 restent applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

---